

REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL DU 12 MAI 2009

PRESENTS :

M. ROSIER : Maire

Madame LEMMEN, WALLEZ et Messieurs DEBRUE, CAPELLE, BARUCCI : Adjoints

Messieurs VICENTE, MAUGARS : Conseillers Délégués

Mesdames : BREJON, DEMULDER, SOHIER et Messieurs : BIENFAIT, LEPEURIEN, PHILIPPE, POT, DROUSIES ET HORGNIERS : Conseillers

Madame HAUTION : Directrice Générale des Services

POUVOIRS :

ABSENTS :

I – Désignation des représentants de la CLECT

Monsieur le Maire informe l'assemblée que suite à la transformation de la Communauté de Communes en Communauté d'Agglomération en 2001 et au vu de l'article 1609 nonies du Code Général des Impôts, il a été crée entre la Communauté d'Agglomération Maubeuge-Val de Sambre et ses communes membres, une commission locale chargée d'évaluer les transferts de charges (CLECT). Le Conseil de Communauté du 07 juin 2001, par la délibération n° 61, avait acté sa mise en place. La règle de représentativité des communes, soit un représentant titulaire et un suppléant, par commune a été arrêtée par cette dernière.

Il y a donc lieu de saisir le Conseil Municipal afin de désigner un représentant titulaire et son suppléant.

Candidat titulaire : M. Debrue Didier

Candidat suppléant : Mme Sohiez Sylvie

*Le Conseil Municipal,
Où l'exposé de M. le Maire,
Après en avoir délibéré,*

- désigne en qualité de représentants de la CLECT,
 - o M. Debrue Didier, titulaire
 - o Mme Sohiez Sylvie, suppléant

II-Approbation du projet de règlement du service d'Assainissement collectif

Monsieur le Maire informe l'assemblée que le Conseil Communautaire de l'Agglomération Maubeuge Val De Sambre du 27 novembre 2008 a approuvé un règlement du service d'assainissement collectif. Ce dernier définit les catégories d'eaux admises au déversement dans les réseaux publics de collecte, les modalités de raccordement des eaux usées domestiques, des eaux usées non domestiques et des eaux pluviales, le contrôle des rejets, l'étendue du service, les obligations des différents usagers ainsi que d'autres informations nécessaires au bon fonctionnement du service et au respect de la réglementation en vigueur.

Le règlement comprend également des dispositions financières en matière de redevance d'assainissement des particuliers, des professionnels et des industriels, de participation au raccordement à l'égout, et des pénalités encourues en cas de non respect de la législation et du présent règlement.

En raison de l'absence du transfert de pouvoir de police des Maires au Président de l'AMVS, en matière d'assainissement, je vous invite à valider le règlement du service d'assainissement collectif sous forme d'arrêté municipal.

*Le Conseil Municipal,
Où l'exposé de M. le Maire,
Après en avoir délibéré,*

- approuve à l'unanimité le projet de règlement du service d'assainissement collectif
- autorise le Maire à prendre un arrêté

III) Subvention OCCE de la Maternelle de Rocq

Monsieur le Maire informe à l'assemblée que la Coopérative scolaire OCCE de la Maternelle de Rocq a déposé une demande de subvention pour l'année 2009.

Il y a lieu de décider l'attribution ou non d'une subvention pour l'année 2009 et le cas échéant d'en terminer le montant.

*Le Conseil Municipal,
Où l'exposé de M. le Maire,
Après en avoir délibéré,*

- décide d'accorder à l'unanimité une subvention de 250€ à l'OCCE de la Maternelle de Rocq, sous réserve qu'il n'y ait pas de création d'association Parents-Élèves,
- rappelle les conditions de versement des subventions aux associations locales définies par délibération du 29 mars 2006 :
 - o les subventions sont versées aux associations communales sous réserve de la fourniture des documents suivants :
 - bilan définitif de l'exercice N-1 (sauf pour les associations nouvellement créées) et budget prévisionnel de l'exercice N, sur l'imprimé fourni par la collectivité
 - rapport d'activité du dernier exercice et projets pour l'année à venir
 - procès-verbaux des assemblées générales de l'année écoulée
 - o En ce qui concerne les subventions versées au titre des activités de la politique de la ville, les documents suivants doivent être fournis :
 - En début d'année, estimation prévisionnelle détaillée des dépenses
 - Fiches de liaison fin de chaque semestre
- dit que la dépense est prévue au budget au compte 6574.

IV) Validation du Projet éducatif local

Monsieur le Maire présente à l'assemblée le projet éducatif 2009 de notre commune.

*Le Conseil Municipal,
Où l'exposé de M. le Maire,
Après en avoir délibéré,*

- valide à l'unanimité le projet éducatif local

V) Désignation d'un conseiller en charge des questions de défense et de sécurité civiles

Monsieur le Maire informe l'assemblée que suite au décès de M. Noël Claude, correspondant de défense et de sécurité civiles, il y a lieu de procéder à la désignation d'un Conseiller Municipal en charge des questions de défense et de sécurité civiles.

Ce conseiller peut être choisi pour ses connaissances des problèmes liés à la défense, grâce à leur profession ou bien s'il est réserviste.

Monsieur le Maire rappelle que le rôle de ce conseiller qui se situe dans l'application de la loi de modernisation de la sécurité civile du 13 août 2004. Ces personnes doivent être des conseillers municipaux, susceptibles d'être joints au téléphone par les services de permanence de la préfecture. Leur rôle consiste à être des vecteurs en cas de crise de quelque nature que ce soit (intempéries, accidents de la circulation, accident technologique, menaces, pandémie grippale...) entre les services de l'état et les services municipaux en charge des mêmes dossiers. Ils peuvent utilement être associés aux cellules de crise prévues dans les plans de sauvegarde communaux. Ils seront invités à participer à des réunions d'information.

Il aura pour vocation à devenir l'interlocuteur privilégié pour la défense, il bénéficiera d'informations régulières et pourra trouver conseil auprès du Bureau de la Défense Civile de la Préfecture et les conseillers de Défense auprès du Préfet.

*Le Conseil Municipal,
Où l'exposé de M. le Maire,
Après en avoir délibéré,*

- désigne à l'unanimité M. Maugars Gérard, en qualité d'élus en charge des questions de défense et de sécurité Civiles

VI) Divers

Fait le 12.05.2009

Diffusion :

- Membres du conseil municipal
- Classeur Elus
- Mme Haution (2)
- Comptabilité
- Service technique
- Etat Civil
- Registre
- Affichage